

FORMULAIRE DE PROCURATION



INTEGRALE

Société anonyme de droit belge
Place Saint Jacques 11
4000 Liège
RPM (Liège): 0221.518.504
(ci-après la “Société”)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 29 JUIN 2021 À 9H

FORMULAIRE DE PROCURATION

Chaque page du présent document doit être paraphée et la dernière page signée de façon manuscrite ou électronique.

Information importante : S'ils souhaitent se faire représenter, les actionnaires et obligataires doivent recourir au modèle de procuration écrite établi par la Société, repris ci-après. Le formulaire original signé doit parvenir à la Société, à l'adresse électronique suivante : communication@integrale.be, au plus tard le 24 juin 2021 à minuit (CET).

Le/la soussigné(e),

Nom, Prénom / Dénomination et forme sociale

Si personne morale :

Nom, Prénom du(es) représentant(s) : _____

Qualité du(es) représentant(s) : _____

Domicile ou siège : _____

SOIT : Titulaire de _____ obligations subordonnées émises par la Société,

SOIT : Titulaire de _____ actions nominatives émises par la Société,

DECLARE avoir été valablement convoqué(e) et informé(e) de la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le **29 juin à 9 heures (CET)** à l'adresse suivante : **Avenue Ariane 5 à 1200 Bruxelles**, et qui délibérera sur l'ordre du jour repris ci-après ;

SOUHAITE se faire représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société et déclare, à cet effet, désigner en qualité de mandataire, agissant seul sans faculté de substitution :

Nom, Prénom et adresse du mandataire :

Auquel le(la) soussigné(e) confère tous pouvoirs au nom et pour le compte du (de la) soussigné(e) aux fins de :

- Le/la représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, avec l'ordre du jour repris ci-dessous, et à celles qui se tiendraient ultérieurement avec le même ordre du jour si la première réunion était ajournée ;
- Prendre part à toutes délibérations et à tout vote sur les questions inscrites à l'ordre du jour dans le sens précisé ci-dessous¹, et faire au cours des réunions tous dires, déclarations, réquisitions ou réserves ; et
- Signer tous procès-verbaux, registres, listes de présences et autres documents, élire domicile et plus généralement, faire tout ce qui est nécessaire ou utile.

La présente procuration est consentie de manière définitive et irrévocable en vue de prendre part au vote à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société est le suivant :

1. Rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020

Proposition de décision : Point de l'ordre du jour non susceptible de décision – Présentation et réponse aux questions au sujet de ce rapport par le Collège dans le respect de ses compétences et obligations de confidentialité.

Sens du vote des actionnaires² : Sans objet

2. Rapport du commissaire relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020

Proposition de décision : Point de l'ordre du jour non susceptible de décision – Présentation et réponse aux questions au sujet de ce rapport par le commissaire dans le respect de ses compétences et obligations de confidentialité.

Sens du vote des actionnaires : Sans objet

3. Communication des comptes consolidés relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020, ainsi que du rapport de gestion et du rapport du commissaire sur ces comptes consolidés

Proposition de décision : Point de l'ordre du jour non susceptible de décision – Présentation et réponse aux questions au sujet de ces documents par le Collège et le commissaire dans le respect de leurs compétences et obligations de confidentialité.

¹ A défaut d'indication d'instructions de vote, le mandataire votera pour la proposition.

² Les obligataires participent à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires avec voix consultative uniquement.

Sens du vote des actionnaires : Sans objet

4. Approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020

Proposition de décision : L'assemblée générale des actionnaires approuve les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 et l'affectation du résultat y mentionnée comme suit :

<i>Perte de l'exercice social</i>	<i>(-)</i>	<i>EUR 132.863.457</i>
<i>Perte reportée de l'exercice précédent</i>	<i>(-)</i>	<i>EUR 354.004.015</i>
<i>Perte totale reportée après affectation</i>	<i>(-)</i>	<i>EUR 486.867.472</i>

Sens du vote des actionnaires : Pour Contre

5. Décharge des administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Proposition de décision : N'ayant pas été en fonction au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le Collège n'est pas en mesure de recommander une proposition de décision à ce sujet.

Sens du vote des actionnaires : Pour Contre

6. Décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Proposition de décision : N'ayant pas été en fonction au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le Collège n'est pas en mesure de recommander une proposition de décision à ce sujet.

Sens du vote des actionnaires : Pour Contre

7. Nomination du commissaire et rémunération

Le mandat du commissaire de la Société de PwC Réviseurs d'entreprises SRL, dont le siège social est sis à Woluwedal 18, 1932 Sint-Stevens Woluwe, inscrite auprès du registre des entreprises sous le numéro 0429.501.944 et représentée par Madame Isabelle Rasmont et Monsieur Gregory Joos, vient à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire.

Proposition de décision : L'assemblée générale des actionnaires approuve la nomination en tant que commissaire pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2023, de Ernst & Young Réviseurs d'entreprises SRL, dont le siège social est sis à De Kleetlaan 2, 1831 Diegem, inscrite auprès du registre d'entreprises sous le numéro 0446.334.711, actuellement représentée par Madame Christel Weymeersch, réviseur d'entreprises, et décide de fixer, en accord avec le commissaire, sa rémunération annuelle à 300.000 EUR HTVA pour la première année (exercice 2021), et 40.000 EUR HTVA pour les deux années suivantes (exercices 2022 et

2023).

Sens du vote des actionnaires : Pour Contre

Signature³

Fait à, le

³ Les personnes morales doivent indiquer les nom, prénom et fonction des personnes qui signent en leur nom.